FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Collectivités et établissements publics relevant du CST du CDG 81 par strate de population 2000 à 4999 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

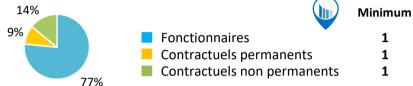
70%

- > 26 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 40 recensées
- > 567 agents recensés dans ces collectivités dont 434 fonctionnaires, 53 contractuels permanents et 80 contractuels non permanents

aidé

Effectifs

77% des agents sont fonctionnaires



- nts 1 10 5 20
- Précisions emplois non permanents
 ⇒ 0,4 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi

Maximum

48

8

- 5,66 % des contractuels permanents en CDI
- □ 11,8 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

61% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	22,8%	7,5%	21,1%	4,1
Technique	59,9%	67,9%	60,8%	12,3
Culturelle	1,6%	9,4%	2,5%	1,5
Sportive	0,7%	0,0%	0,6%	1,0
Sociale	6,9%	3,8%	6,6%	1,9
Médico-sociale	0,9%	0,0%	0,8%	1,0
Police municipale	2,3%	0,0%	2,1%	1,1
Animation	4,8%	11,3%	5,5%	1,8
Total	100%	100%	100%	20

 87% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif

moyen

17

3

Nb de coll

concernées

26

20

Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



16,3

► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 63% ■ Hommes

Fonctionnaires 39% 61%

Contractuels 23% 77%

Ensemble 37% 63%

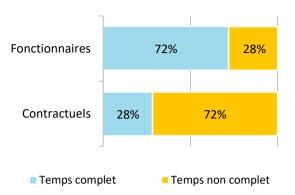
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 51% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	51%
Adjoints administratifs	13%
Agents de maîtrise	7%
ASEM	6%
Rédacteurs	5%

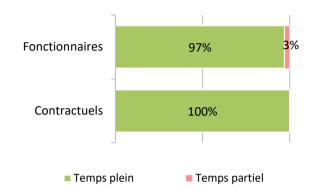
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 72% des fonctionnaires à temps complet contre 28% des contractuels



 3% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	62%	Animation	83%
Médico-sociale	50%	Culturelle	80%
Culturelle	43%	Technique	75%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,6%	des hommes à temps partiel
5,2%	des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

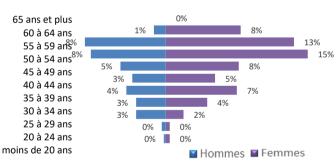
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	48,96		
Contractuels	41,83		
permanents	41,03		
Ensemble des			
permanents 48,19			
Âge moyen*			
des agents non	des agents non nermanent		





Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 19,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 15,2 fonctionnaires
- > 2,3 contractuels permanents
- > 2,0 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 13,9%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,3%	84,9%
Emplois movens no	rmanante rámunáráe

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023	
19,2 agents	18,7 agents	

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023				
Fonctionnaires 3 -2,5%				
Contractuels	→	0,0%		
Ensemble	7	-2,2%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	54%
Départ à la retraite	15%
Mise en disponibilité sur demande	11%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	9%
Mutation (changement de collectivité)	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	39%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	26%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	10%
Voie de mutation	9%

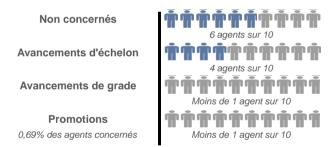
^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 0,9% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- Aucune rupture conventionnelle actée en 2023

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Fiche "Repères" du RSU

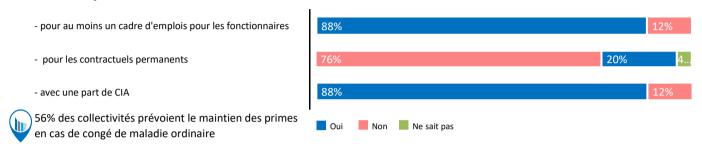
Budget et rémunérations



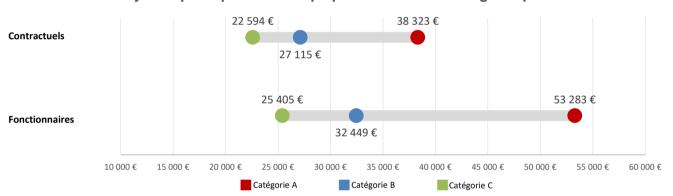
Les charges de personnel représentent 50,84 % des dépenses de fonctionnement



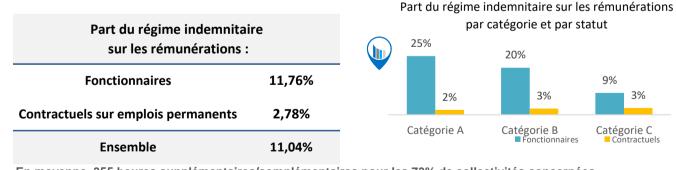
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,04 %



En moyenne, 355 heures supplémentaires/complémentaires pour les 73% de collectivités concernées



71% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 4,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,41%	1,12%	4,94%	0,59%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,96%	1,12%	6,33%	0,59%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,27%	1,12%	6,60%	0,94%

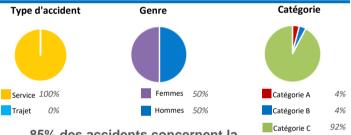
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 30,16 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

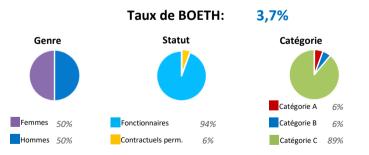
- 62% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 5,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 83 jours d'absence consécutifs par accident du travail



85% des accidents concernent la filière technique

Handicap

42% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)
Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de 20 376 € sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien 213€ dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

39 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

1 800 € Dépense moyenne en formation : Nombre moyen de formations : Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

0.7% des femmes 6,1% des hommes

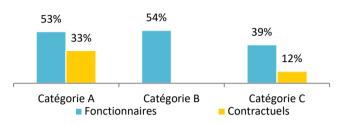
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 38% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

35% des femmes et 44% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

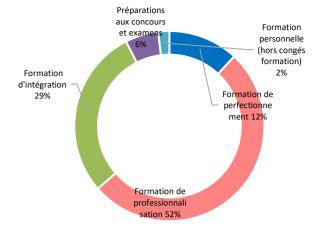


Le budget médian consacré à la formation est de 5 351 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	69%
Autres organismes	24%
Coût de la formation des apprentis	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Frais de déplacement	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent:

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation ob	oligatoire	89%
Autres organismes		10%
Collectivité		1%
CNFPT au-delà de la	cotisation obligatoire	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

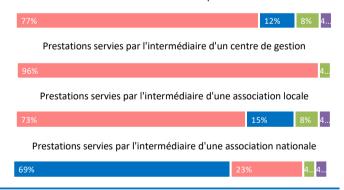
24% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

> Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyan	ce
Montant moyen annuel par bénéficiaire	206 €	183 €	
En co	ours Ou	i Non	Ne sait

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

46% des collectivités concernées par des grèves

10 jours de grève en moyenne par collectivité

Nombre moven de réunions des instances

Nombre moyen de reumons des instances			
Comité technique	CAP	ССР	
0	0	0	

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence - x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU